



Madame la Présidente,

Depuis les premières annonces, faites en fin d'année 2017, dans le cadre du **Comité d'action publique 2022**, une menace certaine plane sur les missions de service public de l'Etat et sur les fonctionnaires.

Lors du Comité Technique de Réseau du 30 janvier 2018, le Directeur Général des Finances Publiques a communiqué aux organisations syndicales les pistes de travail étudiées au sein de la DGFIP dans le cadre de ce CAP 22.

Ainsi ont été abordés l'architecture du recouvrement ; les réseaux même du recouvrement de l'État (DGFIP, Douanes, etc.) ; la politique de l'État en terme de moyens de paiements (avec la fin du numéraire) ; l'allègement des contrôles a priori en matière des dépenses publiques ; les services facturiers ; les centres services partagés ; le déploiement d'agences comptables pour les collectivités locales ; l'organisation territoriale de l'État et la gestion des Ressources Humaines sous la responsabilité des préfets ; la place de la DGFIP dans le cadre des maisons de service public ou maisons de service au public ; la gestion des ressources humaines basée sur la souplesse, l'agilité, l'adaptation ; le recrutement contractuel simplifié sur des sujets où la compétence n'est pas disponible en interne ; la simplification numérique globale pour les usagers ; la possibilité pour d'autres administrations d'avoir accès à des informations DGFIP directement et inversement.

La liste des sujets n'est malheureusement pas exhaustive. Toutes ces pistes sont inquiétantes de même que les annonces, paraissant de manière concomitante dans la presse, en matière notamment d'accueil et de renseignements spécifiques aux Finances Publiques dispensés aux citoyens par la Poste.

- *Ainsi, les premières annonces concernant la DGFIP dans le cadre du CAP 2022 devaient avoir lieu en février 2018 et les chantiers devraient s'ouvrir ensuite. Dès lors, la DDFIP 71 a-t-elle été informée des orientations retenues ? Si c'est le cas, pouvez-vous en informer les agents à l'occasion de ce Comité Technique local ?*

De la même manière, au sein de la DDFIP 71, les mesures de restructurations semblent se poursuivre. Ainsi, des informations font état de la création d'une trésorerie hospitalière dans le département, basée à Mâcon. Qu'en est-il et où en sommes-nous car vous nous avez déclaré lors d'un précédent CTL qu'il s'agissait d'une piste de réflexion ?

Toujours en matière de restructuration, il est aussi question de la fusion entre les trésoreries de Chalon Municipale et Chalon Périphérie. Sommes-nous dans la rumeur ou le projet est-il avancé ? Y-a-t-il d'autres trésoreries menacées de fermeture ?

En outre, nos collègues géomètres vous ont fait part de leurs craintes quant au devenir de leurs missions. Quelles ont été les garanties que vous leur avez apportées ?

- *Plus globalement, en matière d'adaptation des structures du réseau, où en est la DDFIP 71 puisque l'an dernier, à travers l'exemple du transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries, nous avons découvert que les projets étaient bouclés à peu près à cette période ?*

La multitude de projets, d'annonces, d'informations révèle un véritable ciblage des missions et structures de la DGFIP. Parfois, le cœur même de notre métier est attaqué car la politique libérale menée actuellement ne s'accommode pas des missions de contrôles. Nous constatons, par exemple, ce qu'il advient des missions de l'inspection du travail et les dégâts causés par cette même politique dite d'austérité.

Toutes ces questions vous sont posées car lors des visites de sites, les heures mensuelles d'informations ou les discussions, les agents déplorent le manque de visibilité, la pratique du secret. Et pourtant, ils sont les premiers impactés. Les premiers à éprouver la mobilité fonctionnelle et géographique, les premiers à encaisser la perte de leur poste ou de leur mission. Les premiers à subir le changement des règles de gestion. Etre informé, c'est être en capacité d'agir contre des décisions qui peuvent constituer de véritables attaques contre nos métiers, nos missions.

Nous n'avons jamais cru à vos déclarations lorsque vous affirmiez, en reprenant les mots du Directeur Général, qu'il fallait « *s'adapter pour ne pas disparaître* ». Aujourd'hui plus qu'avant, nous pensons que nous nous adaptons pour disparaître, un peu à l'image de ces usines dans lesquelles le patronat demande aux salariés de faire sans cesse des efforts en matière de salaires, de temps de travail, etc. et qui, au final, ferme l'entreprise dans le plus grand mépris.

Dès lors, pour nous qui aimons nos métiers, ne faudrait-il pas être plus combattifs, à tous les échelons, pour sauver ce qui peut l'être encore ?

Nous refusons de faire partie de ceux qui dilapideront le réseau des finances publiques. L'heure n'est plus à la passivité. L'heure est à la mobilisation de tous les agents pour sauver nos emplois, nos missions, notre service public local.

Le 22 mars 2018, c'est toute la DDFIP 71 qui devra être en grève pour envoyer un message fort au directeur général et aux ministres : ils n'ont pas notre approbation pour casser la Direction Générale des Finances Publiques.

Mâcon le 13 mars 2018